

## DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ				
Nom et Prénom :				
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aube				
	s échéant) :			
Adresse: N°22 Rue	Charles Delaunay			
CommuneRAMEF	RUPT			
Code postal10240				
Nature des activités : Etablissement p	ublic chargé de la mise en œuvre des moyens de secours dans le départer	nent		
Qualification:				
B OHELS SONT LES SITES DE DEDDOD	UCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU	DÉCRADÉS		
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE	Description (1)	DEGRADES		
Nom scientifique	Description (1)			
Nom commun				
B1 Pipistrellus pipistrellus	Gîte de parturition au niveau des rives de toit des vestiaires actuels			
Pipistrelle commune	Gîte de transit sous bardage (rives de toit)			
B2				
B3				
B4				
7.5				
B5				
(1) préciser les éléments physiques et biologiques des site	s de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte			
		T &		
	STRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION	_		
Protection de la faune ou de la flore Sauvetage de spécimens	☐ Prévention de dommages aux forêts ☐ Prévention de dommages aux eaux			
Conservation des habitats	☐ Prévention de dommages à la propriété			
Etude écologique	□ Protection de la santé publique			
Etude scientifique autre	☐ Protection de la sécurité publique			
Prévention de dommages à l'élevage	☐ Motif d'intérêt public majeur			
Prévention de dommages aux pêcher	<u>.</u> •			
Prévention de dommages aux culture				
	crit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale,	régionale ou		
nationale : .Cette demande s'inscrit dans le cadre de la démolition d'un bâtiment secondaire (vestiaires), la création d'une extension et la				
réhabilitation de la toiture du bâtiment	actuel (desamiantage)			
voir le dessier de demande de dérogation et lei	nt			
	nt.			
		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
Suite sur papier libre				

Destruction	D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *			
Altération	Destruction			
Altération   Préciser :				
Dégradation   Préciser :				
Dégradation				
Dégradation   Préciser :				
F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *   Formation initiale en biologie animale   Préciser : Dessier suivi par le bureau d'étude. V.natura et notamment Vincent				
R. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *   Formation initiale en biologie animale				
B. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS				
Formation initiale en biologie animale  TERNOIS, chargé détudes et référent scientifique  Formation continue en biologie animale  TERNOIS, chargé détudes et référent scientifique  Formation continue en biologie animale  Préciser:  Autre formation  Préciser:  Autre formation  Préciser    Préciser    Autre formation  Préciser    Autre Enzile Dut l'alle de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de				
Formation initiale en hiologie animale  TERNOIS, chargé d'études et réfèrent scientifique  Pormation continue en biologic animale  Préciser:  Autre formation    Préciser:	Suite sur papier libre			
TERNOIS, chargé détudes et réferent scientifique.   Préciser :	E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *			
Formation continue en biologie animale	Formation initiale en biologie animale Préciser : Dossier suivi par le bureau d'étude V.natura et notamment Vincent			
Autre formation Préciser:    P. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION   Préciser la période: \$998mbre 2025   Decembre 2025     ou la date :				
Autre formation	_			
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION Préciser la période : .Septembre 2025 à Décembre 2026 ou la date :  G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION Régions administratives : .GRAND.EST. Départements : AUSE. Cantons : Communes : .RAMERUPT.  H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE.*  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espèce Autres mesures Mesures contractuelles de gestion de l'espèce Autres mesures Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour évirer tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Intervention avant le 15 mars (avant la prochaîne période de reproduction), progressivement avec une neutralisation préciable des gites et/ou un demontage manuel des secteurs potentiellement projoces dint d'évine de l'espèce concernée : Intervention avant le 15 mars (avant la prochaîne période de reproduction), progressivement avec une neutralisation préciable des gites et/ou un demontage manuel des secteurs potentiellement projoces dint d'évine tout bequi de destructions d'étates d'évilents, des des conditions météologiques travirables (a saviori lors de tempsaturation préciable des gites et/ou un démontage manuel des secteurs potentiellement projoces d'alt d'évilents tout deup des destructions d'étates d'évilents, et au sur la population de l'espèce concernée : Intervention avant le 15 mars (avant la prochaîne période de reproduction), progressivement avec une neutralisation préciable des gites et/ou un démontage manuel des secteurs potentiellement projoces d'alt d'évilents tout deup de des des des des des des des des des				
Préciser la période : Septembre 2025 à Décembre 2026 ou la date :  G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION. D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION Régions administratives : GRAND.EST. Départements : AUSE. Cantons : Communes : RAMERUPT.  H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION. DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espèce   Renforcement des populations de l'espèce   Autres mesures  Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Intervention avent le 15 mars (avant la prochaine période de reproduction), progressivement avec une neutralisation précisable des gites et/ou un démontage manuel des secteurs pontiellement propices afin d'éviter tout insqué de destruction directe d'individus, et dans des conditions méterant avec une neutralisation présenteures à 12 des secteurs pontiellement propices afin d'éviter tout rinsqué de destruction directe d'individus, et dans des conditions méterologiques favorables (à savoir lors de temperatures une presenteure une futer spontanée et dans de bonnes conditions physiologiques des individus gilés).  Installation, sous couvert d'un chiroptéroloque, de 4 gites artificiels favorables, aux espèces concernées.  Suite sur papier libre  I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION  Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :  Modallités de compte rendu des opérations à réaliser :Transmission, de rapports annuels (suivi de chaulter, suivi des mesures compensation attendue (occupation des gites par 11 motivoits un d'accès et de recrification pour ces données angrès des				
Préciser la période : Septembre 2025 à Décembre 2026 ou la date :  G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION. D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION Régions administratives : GRAND.EST. Départements : AUSE. Cantons : Communes : RAMERUPT.  H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION. DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espèce   Renforcement des populations de l'espèce   Autres mesures  Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Intervention avent le 15 mars (avant la prochaine période de reproduction), progressivement avec une neutralisation précisable des gites et/ou un démontage manuel des secteurs pontiellement propices afin d'éviter tout insqué de destruction directe d'individus, et dans des conditions méterant avec une neutralisation présenteures à 12 des secteurs pontiellement propices afin d'éviter tout rinsqué de destruction directe d'individus, et dans des conditions méterologiques favorables (à savoir lors de temperatures une presenteure une futer spontanée et dans de bonnes conditions physiologiques des individus gilés).  Installation, sous couvert d'un chiroptéroloque, de 4 gites artificiels favorables, aux espèces concernées.  Suite sur papier libre  I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION  Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :  Modallités de compte rendu des opérations à réaliser :Transmission, de rapports annuels (suivi de chaulter, suivi des mesures compensation attendue (occupation des gites par 11 motivoits un d'accès et de recrification pour ces données angrès des	E OUELLE EST LA PÉPIODE OU LA DATE DE DESTRUG	CTION D'AI TÉRATION OU DE DÉGRADATION		
G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION  Régions administratives : GRAND.EST.  Départements : AUSE. Cantons : Communes : RAMERUPT.  H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires  Mesures de protection réglementaires  Mesures contractuelles de gestion de l'espèce  Renforcement des populations de l'espèce   Renforcement des populations de l'espèce   Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Intervention avant le 15 mars (avant la prochaine période, de reproduction), progressivement avec une neutralisation préalable des giles et/ou un démontage manuel des secteurs potentiellement propices afin déviter (bit risqué de d'estruction) directe d'individus, et dans des bondifions méteroriogrés tavorables (s. 4 savoir lots de températures supérieures à 12 degrés, pour permettre une fuite-spontanée et dans de bonnes conditions physiologiques des individus gifica). Installation, sous couvert d'un chiroptérologue, de 4 gites artificiels favorables aux espèces concernées.  Suite sur papier libre  I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION  Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :  Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :Transmission de rapports annuels (suivi de chanúler, .suivi des mesures compensations annuels (suivi de chanúler, .suivi des mesures compensations annuels (suivi de chanúler, .suivi des mesures compensations annuels (suivi de chanúler, .suivi des mesures compensation attendue (occupation des gites par 11 motivolités de compte rendu des opérations à réaliser : Transmission de rapports annuels (suivi de chanúler, suivi des mesures compensation attendue (occupation des gites	Préciser la période : Septembre 2025 à Décembre 2026	CHON, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION		
Régions administratives : GRAND.EST.  Département : AUBE Cantons : Communes : RAMERUPT.  H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espace Renforcement des populations de l'espace Autres mesures  Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Intervention avant le 15 mars (avant la prochaine période de reproduction), progressivement avec une tout risque de destruction directe d'individus, et dans des conditions météorologiques de tavorables (à savoir lots de températures supérieures à 12 degrée, pour permettre une fuite-spontanée et dans de bonnes conditions physiologiques des individus gités).  Installation, sous pouvent d'un chiroptérologue, de 4 gites artificiels favorables aux espèces concernées.  Suite sur papier libre  I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION  Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :  Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :Transmission de rapports, anouels (suivi de, chaotier, suivi des, mesures compensatoires)  Réalisation du suivi pour une durée équivalente au temps nécessaire pour atteindre la compensation attendue (occupation des gites par 41 midvidus minimum.  * cocher les cases correspondantes  La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux librents s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'acès et de rectification pour ces données auprès des	•			
Régions administratives : GRAND.EST.  Département : AUBE Cantons : Communes : RAMERUPT.  H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espace Renforcement des populations de l'espace Autres mesures  Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Intervention avant le 15 mars (avant la prochaine période de reproduction), progressivement avec une tout risque de destruction directe d'individus, et dans des conditions météorologiques de tavorables (à savoir lots de températures supérieures à 12 degrée, pour permettre une fuite-spontanée et dans de bonnes conditions physiologiques des individus gités).  Installation, sous pouvent d'un chiroptérologue, de 4 gites artificiels favorables aux espèces concernées.  Suite sur papier libre  I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION  Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :  Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :Transmission de rapports, anouels (suivi de, chaotier, suivi des, mesures compensatoires)  Réalisation du suivi pour une durée équivalente au temps nécessaire pour atteindre la compensation attendue (occupation des gites par 41 midvidus minimum.  * cocher les cases correspondantes  La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux librents s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'acès et de rectification pour ces données auprès des	C. OHELS SONT LEST TELLY DE DESTRUCTION D'ALTÉ	ÉDATION OU DE DÉCRADATION		
Départements : AURE. Cantons : Communes : RAMERUPT.  H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espèce Autres mesures  Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Intervention ayant le 15 mars (ayant le prochaîne période de reproduction), progressivement avec une neutralisation préalable des gites et/ou un démontage manuel des secteurs potentiellement propieces afin d'éviter tout risque de destruction officet d'indivious, et dans des conditions méteorologiques l'avorables (à savoir lors de températures supérieures à 12 degrés, pour permettre une fuite spontanée et dens de bonnes conditions, physiologiques des individus gités). Installation, sous couvert d'un chiroptérologue, de 4 gites artificiels (lavorables, aux espèces concernées.  Suite sur papier libre  I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION  Bilan d'opérations antérieures (s'îl y a lieu) :  Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :Transmission.de.tapports.annuels.(suivi.de.chantier, .suivi des, nesures compensation attendue (occupation des gîtes par 11 modividus minimum.  *Cocher les cases correspondantes  La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'acès et de rectification pour ces données auprès des				
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espèce Préciser : .cf. dossier de dérogation Autres mesures    Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Intervention avant le 15 mars (avant la prochaine période de reproduction), progressivement avec une neutralisation préalable des gites et/ou un démontage manuel des secteurs potentiellement propices afin d'éviter tout insqué de de destruction divides, et dans des conditions méteorologiques d'expertatives supérieures a 12 degrés ; pour permettre une fuite spontanée et dans de bonnes conditions physiologiques des individus gités).  Installation, sous couvert d'un chiraptérologue de 4 gites artificiels (avorables aux espèces concernées.  Suite sur papier libre  L. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION  Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :				
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espèce Préciser de l'expèce Préciser de l'expèce Préciser de l'expèce Concernée : Intervention avant le 15 mars (avant la prochaine période de reproduction), progressivement avec une neutralisation préalable des gites et/ou un démontage manuel des secteurs potentiellement propices afin d'éviter tout risqu'e de destruction d'recte d'individus, et dans des conditions météorologiques favorables (à savoir lors de températures supérieures à 12 degrés, pour permetre une fuite spontanée et dans de bonnes conditions physiologiques des individus gités).  Installation, sous couvert d'un chiroptérologue, de 4 gites artificiels favorables aux espèces concernées.  Suite sur papier libre  I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION  Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu):  Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : "Transmission de rapports annuels (suivi de chantier, suivi des mesures compensatoires)  Réalisation du suivi pour une durée équivalente au temps nécessaire pour atteindre la compensation attendue (occupation des gites par "11 individus minimium".  * cocher les cases correspondantes  La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux librer des s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle gerantit un droit d'accès et de rectification pour ces domées auprès des				
SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espace Mutres mesures Préciser : .cf. dossier de dérogation Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Intervention avant le 15 mars (avant la prochaine période de reproduction), progressivement avec une neutralisation préalable des gites et/ou un démontage manuel des secteurs potentiellement propices afin d'éviter tout risqué de destruction directe d'individus, ét dans des conditions météorologiques favorables (a savoir tors de températures supérieures à 12 degrés, pour permettre une fuite-spontanée et dans de bonnes conditions, physiologiques des individus gités).  Installation, sous couvert d'un chiroptérologue de 4 gites artificiels favorables aux espèces concernées.  Le COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION  Réalisation du suivi pour une durée équivalente au temps nécessaire pour atteindre la compensation attendue (occupation des gites par 11 midividus minimum.  **Cocher les cases correspondantes*  La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'acès et de rectification pour ces données auprès des concernées compensation attendue (occupation des gites par 11 midividus minimum.	Communes : RAMERUPT			
Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos  Mesures de protection réglementaires  Mesures de protection réglementaires  Mesures contractuelles de gestion de l'espace  Renforcement des populations de l'espèce  Autres mesures  Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Intervention avant le 15 mars (avant la prochaine période de reproduction), progressivement avec une neutralisation préalable des gites et/ou un démontage manuel ses ceteurs potentiellement propices afin d'éviter tour risque de destruction directe d'individus; et dans des conditions météorologiques favorables (à savoir lors de températures supérieures à 12-degrés, pour permettre une fuite-spontanée et dans de bonnes conditions physiologiques des individus giftés).  Installation, sous couvert d'un chiroptérologue, de 4 gites artificiels favorables aux espèces concernées.  Suite sur papier libre  I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION  Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu):  Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :Transmission de rapports annuels (suivi de chantier, suivi des mesures compensatoires)  Réalisation du suivi pour une durée équivalente au temps nécessaire pour atteindre la compensation attendue (occupation des gîtes par 11 midividus minimum.  * cocher les cases correspondantes  La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle grantit un droit d'acèse set de rectification pour ces données aupsée des	H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES			
Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espèce Renforcement des populations de l'espèce Renforcement des populations de l'espèce Autres mesures  Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Intervention avant le 15 mars (avant la prochaine période de reproduction), progressivement avec une neutralisation préalable des gites et/ou un démontage manuel des secteurs potentiellement propices afin d'éviter tour risque de d'estruction directe d'individus, et dans des conditions météorologiques favorables (à savoir lors de températures supérieures à 12 degrés, pour permettre une fuite spontanée et dans de bonnes conditions physiologiques des individus gites).  Installation, sous couvert d'un chiroptérologue de 4 gites artificiels (avorables aux espèces concernées.  Suite sur papier libre  I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION  Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :  Modallités de compte rendu des opérations à réaliser :Transmission de rapports annuels (suivi de chantier, suivi des mesures compensation attendue (occupation des gites par 11 ridividus minimum.  * cocher les cases correspondantes  La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle granntit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des des des des des des des des des de				
Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espèce Autres mesures  Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Intervention avant le 15 mars (avant la prochaine période de reproduction), progressivement avec une neutralisation préalable des gites et/ou un démontage manuel des secteurs potentiellement propices afin d'éviter tour risque de destruction directe d'individus, et dans des conditions météorologiques favorables (à savoir lors de températures supérieures à 12 degrés, pour permettre une fuite spontanée et dans de bonnes conditions physiologiques des individus gités).  Installation, sous couvert d'un chiroptérologue de 4 gites artificiels favorables, aux espèces concernées.  Suite sur papier libre  I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION  Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu):  Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :Transmission de tapports, annuels (suivi de chantier, suivi des mesures compensatoires)  Réalisation du suivi pour une durée équivalente au temps nécessaire pour atteindre la compensation attendue (occupation des gîtes par 11 individus minimum.  *cocher les cases correspondantes  La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des compensation aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données suprès des				
Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espèce Autres mesures   Préciser : .cf. dossier de dérogation    Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Intervention avant le 15 mars (avant la prochaine période de reproduction), progressivement avec une neutralisation préalable des gîtes et/ou un démontage manuel des secteurs potentiellement propices afin d'éviter tout risque de 'destruction' directe d'individus, et dans des conditions' météorologiques favorables (à 'savoir lors' de températures supérieures à 1-d'edgrés, pour permettre une fuite spontanée et dans de bonnes conditions physiologiques des individus gités).  Installation, sous couvert d'un chiroptérologue, de 4 gîtes artificiels favorables, aux espèces concernées.  Suite sur papier libre  I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION  Bilan d'opérations antérieures (s' il y a lieu) :				
Autres mesures				
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Intervention avant le 15 mars (avant la prochaine période de reproduction), progressivement avec une neutralisation préalable des gîtes et/ou un démontage manuel des secteurs potentiellement propices afin d'éviter tour risque de destruction directe d'individus; et dans des conditions météorologiques favorables (à savoir lors de températures supérieures à 12 degrés, pour permettre une fuite spontanée et dans de bonnes conditions physiologiques des individus gîtés).  Installation, sous couvert d'un chiroptérologue de 4 gîtes artificiels favorables aux espèces concernées.  Suite sur papier libre  I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION  Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu):  Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :Transmission de rapports annuels (suivi de chantier, suivi des mesures compensatoires)  Réalisation du suivi pour une durée équivalente au temps nécessaire pour atteindre la compensation attendue (occupation des gîtes par 11 midividus minimum.  * cocher les cases correspondantes  La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des le compensation des certification pour ces données auprès des le compensation des certification pour ces données auprès des le compensation des certification pour ces données auprès des le compensation des certification pour ces données auprès des le compensation des certification pour ces données auprès des le compensation attendue (occupation des gîtes par 11 miditures s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des la compensation des graces de la cettification pour ces données auprès des la compensation des grace	Renforcement des populations de l'espèce			
de l'espèce concermée : Intervention avant le 15 mars (avant la prochaine période de reproduction), progressivement avec une neutralisation préalable des gites et/ou un démontage manuel des secteurs potentiellement propices afin d'éviter l'out rêsque de destruction directe d'individus; et dans des conditions météorologiques l'avariables (à savoir lots de températures supérieures à 12-degrés, pour permettre une fuite spontanée et dans de bonnes conditions physiologiques des individus gifés).  Installation, sous couvert d'un chiroptérologue de 4 gîtes artificiels favorables aux espèces concernées.  Suite sur papier libre  I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION  Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu):  Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :Transmission de rapports annuels (suivi de chantier, suivi des mesures compensatoires)  Réalisation du suivi pour une durée équivalente au temps nécessaire pour atteindre la compensation attendue (occupation des gîtes par 11 individus minimum.  * cocher les cases correspondantes  La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des	Autres mesures	Li Préciser :		
de l'espèce concermée : Intervention avant le 15 mars (avant la prochaine période de reproduction), progressivement avec une neutralisation préalable des gites et/ou un démontage manuel des secteurs potentiellement propices afin d'éviter l'out rêsque de destruction directe d'individus; et dans des conditions météorologiques l'avariables (à savoir lots de températures supérieures à 12-degrés, pour permettre une fuite spontanée et dans de bonnes conditions physiologiques des individus gifés).  Installation, sous couvert d'un chiroptérologue de 4 gîtes artificiels favorables aux espèces concernées.  Suite sur papier libre  I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION  Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu):  Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :Transmission de rapports annuels (suivi de chantier, suivi des mesures compensatoires)  Réalisation du suivi pour une durée équivalente au temps nécessaire pour atteindre la compensation attendue (occupation des gîtes par 11 individus minimum.  * cocher les cases correspondantes  La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des	Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population			
tour risque de d'estruction d'irecte d'individus, 'et dans des conditions' météorologiques favorables (à savoir lors de températures supérieures à 12 degrés, pour permettre une fuite-spontanée et dans de bonnes conditions	de l'espèce concernée : Intervention avant le 15 mars (avant la proc	de l'espèce concernée : Intervention ayant le 15 mars (ayant la prochaine période de reproduction), progressivement avec une		
températures supérieures à 12 degrés, pour permettre une fuite spontanée et dans de bonnes conditions physiologiques des individus gîtés).  Installation, sous couvert d'un chiroptérologue de 4 gîtes artificiels favorables aux espèces concernées.  Suite sur papier libre  I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION  Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu):  Modalités de compte rendu des opérations à réaliser:Transmission de rapports annuels (suivi de chantier, suivi des mesures compensatoires)  Réalisation du suivi pour une durée équivalente au temps nécessaire pour atteindre la compensation attendue (occupation des gîtes par 11 individus minimum.  * cocher les cases correspondantes  La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des	neutralisation prealable des gites et/ou un demontage manuel des secteurs potentiellement propices afin d'eviter tout risque de destruction directe d'individus, et dans des conditions météorologiques favorables (à savoir lors de			
Installation, sous couvert d'un chiroptérologue de 4 gîtes artificiels favorables aux espèces concernées.  Suite sur papier libre  I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION  Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu):  Modalités de compte rendu des opérations à réaliser:Transmission.de.rapports.annuels.(suivi de.chantier., suivi des. mesures compensatoires)  Réalisation du suivi pour une durée équivalente au temps nécessaire pour atteindre la compensation attendue (occupation des gîtes par "11" individus minimum.  * cocher les cases correspondantes  La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des	···············températures supérieures à 12 degrés, pour permettre une fuite spontanée et dans de bonnes conditions·······			
Suite sur papier libre  I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION  Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu):  Modalités de compte rendu des opérations à réaliser:Transmission de rapports annuels (suivi de chantier, suivi des mesures compensatoires)  Réalisation du suivi pour une durée équivalente au temps nécessaire pour atteindre la compensation attendue (occupation des gîtes par "11 individus minimum.  * cocher les cases correspondantes  La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des				
I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION  Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu):  Modalités de compte rendu des opérations à réaliser:Transmission de rapports annuels (suivi de chantier, suivi des mesures compensatoires)  Réalisation du suivi pour une durée équivalente au temps nécessaire pour atteindre la compensation attendue (occupation des gîtes par 11 individus minimum.  * cocher les cases correspondantes  La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des				
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu):  Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :Transmission de rapports annuels (suivi de chantier, suivi des mesures compensatoires)  Réalisation du suivi pour une durée équivalente au temps nécessaire pour atteindre la compensation attendue (occupation des gîtes par "11 îndividus minimum.  * cocher les cases correspondantes  La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des	Suite sur papier libre			
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :Transmission de rapports annuels (suivi de chantier, suivi des	I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION			
mesures compensatoires)  Réalisation du suivi pour une durée équivalente au temps nécessaire pour atteindre la compensation attendue (occupation des gîtes par "11 individus minimum."  * cocher les cases correspondantes  La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des				
mesures compensatoires)  Réalisation du suivi pour une durée équivalente au temps nécessaire pour atteindre la compensation attendue (occupation des gîtes par "11 individus minimum."  * cocher les cases correspondantes  La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des				
mesures compensatoires)  Réalisation du suivi pour une durée équivalente au temps nécessaire pour atteindre la compensation attendue (occupation des gîtes par "11 individus minimum."  * cocher les cases correspondantes  La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des				
mesures compensatoires)  Réalisation du suivi pour une durée équivalente au temps nécessaire pour atteindre la compensation attendue (occupation des gîtes par "11 individus minimum."  * cocher les cases correspondantes  La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des	Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :Transmission de rapports annuels (suivi de chantier, suivi des			
* cocher les cases correspondantes  La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des	mesures compensatoires)			
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des				
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des	* cocher les cases correspondantes			
libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des				
garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des	libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle	*		
services préfectoraux. Votre signature		Votre signature		